This press release or the information contained therein is not being issued and may not be (directly or indirectly) distributed in the United States of America, Canada, Australia or Japan or in any other jurisdiction where such distribution would be unlawful, and does not constitute an offer of securities for sale in such countries

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne peuvent être ni directement ni indirectement transmis ou distribués aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre État dont la loi interdit une telle distribution, et elle ne représente pas une offre d'achat de titres dans de tels États.



## Communiqué de presse

# AFG publie le résultat intermédiaire de l'offre publique d'achat et d'échange pour l'acquisition de Looser Holding AG

Arbon, 11 novembre 2016 – Suivant l'expiration, en date du 10 novembre 2016, de la durée de l'offre publique d'achat et d'échange d'AFG portant sur toutes les actions nominatives de Looser en mains du public, AFG dispose au total de 88.20 pourcent des actions cotées de Looser.

Le 29 septembre 2016, AFG Arbonia-Forster-Holding AG ("AFG") a publié une offre publique d'achat et d'échange, conformément aux art. 125 ss de la Loi fédérale du 19 juin 2015 sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés, portant sur toutes les actions nominatives de Looser Holding AG ("Looser") d'une valeur nominale de CHF 8.43 chacune (les "actions Looser") en mains du public ("l'offre").

Jusqu'à l'expiration de l'offre le 10 novembre 2016 à 16h00 (HNEC), 1'322'649 actions Looser ont été présentées à AFG dans le cadre de l'offre, soit 74.67 pourcent des 1'771'367 actions Looser concernées par l'offre (taux de réussite). En supposant l'exécution de la transaction, la participation d'AFG à la fin de la durée de l'offre, en incluant les 2'026'928 actions Looser qu'AFG s'est engagée à acquérir de la part des actionnaires principaux, membres du conseil d'administration et membres de la direction actuels de Looser conformément au contrat d'achat d'actions du 14 septembre 2016, ainsi que les 3'205 actions propres détenues par Looser, soit 3'352'782 actions Looser au total, s'élève ainsi à 88.20 pourcent des droits de vote et du capital-actions de Looser (taux de participation).

Le résultat intermédiaire présenté ici est provisoire. AFG publiera le résultat intermédiaire définitif le 16 novembre 2016

Dans le cadre de la publication du résultat intermédiaire définitif, AFG se prononcera sur la réalisation des conditions auxquelles sont soumis l'offre et le contrat d'achat d'action avec les actionnaires principaux, membres du conseil d'administration et membres de la direction actuels de Looser.

Le délai supplémentaire de dix jours de bourse accordé aux actionnaires publics de Looser pour accepter l'offre court dès le 17 novembre 2016 et expire selon toutes prévisions le 30 novembre 2016, 16h00 (HNEC). L'exécution de la transaction (paiement de la composante en espèces et délivrance des nouvelles actions) est prévue pour le 13 décembre 2016. Le paiement de l'indemnisation en espèces en cas de fractions est prévu pour le 14 décembre 2016.

L'offre est soumise aux restrictions d'offre selon le prospectus d'offre du 29 septembre 2016.

### Contact

Alexander von Witzleben Président du conseil d'administration et CEO Fabienne Zürcher
Directrice Corporate Communications
T +41 71 447 45 54
fabienne.zuercher@afg.ch

Des informations supplémentaires sur AFG et Looser sont disponibles sur les sites web <u>www.afg.ch</u> et <u>www.looserholding.com</u>. Ce communiqué de presse est en outre disponible sur le site web d'AFG susmentionné.

#### AFG et Looser

**AFG** est un fournisseur du bâtiment spécialisé qui est coté à la SIX Swiss Exchange et dont le siège principal est à Arbon, canton de Thurgovie (Suisse). L'entreprise est active dans le monde entier par le biais d'environ 30 sociétés de distribution propres, représentants et partenaires dans plus de 70 pays. Les principaux centres de production se situent en Suisse, en Allemagne, en République tchèque, en Pologne, en Slovaquie et en Italie. L'entreprise emploie près de 6'500 collaborateurs. Les unités opérationnelles / sociétés d'AFG sont actives dans les domaines suivants: technique de chauffage, technique de ventilation et climatisation, sanitaire, fenêtres et portes extérieures, systèmes de profilés et portes spécialisées.

Looser Holding AG est une holding industrielle opérant sur le plan international, dont le siège est à Arbon, canton de Thurgovie (Suisse). Le groupe d'entreprise est actif dans les secteurs revêtements, services industriels et portes. Près de 2'200 collaborateurs travaillent pour le groupe dans 16 sociétés opératives en Europe, en Asie et aux États-Unis. Les actions nominatives de Looser Holding AG sont cotées à la SIX Swiss Exchange (Swiss Reporting Standard).

### Disclaimer

This press release is for informational purposes only and constitutes neither an offer to sell nor a solicitation to buy securities. Furthermore, this press release does not constitute a prospectus within the meaning of article 652a and/or 1156 of the Swiss Code of Obligations or a listing prospectus within the meaning of the listing rules of the SIX Swiss Exchange. The public purchase and exchange offer (the "Public Tender Offer") for all publicly held shares in Looser Holding AG will be made solely by means of, and on the basis of, the published offer prospectus (including any amendments thereto, if any). An investment decision regarding the acceptance of the Public Tender Offer should only be made on the basis of the offer prospectus. The offer prospectus is available free of charge on the website www.afg.ch/en/servicenavigation/publications.

Ce communiqué de presse est fourni uniquement à des fins d'information et ne représente ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres. En outre, ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et/ou 1156 CO ou un prospectus de cotation dans le sens du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. L'offre publique d'achat et d'échange ("l'offre publique") portant sur toutes les actions en mains du public de Looser Holding AG a uniquement lieu à travers et sur la base du prospectus d'offre publié (y compris d'éventuels avenants ou suppléments y relatifs). Une décision d'investissement quant à l'acceptation de l'offre publique ne doit avoir lieu que sur la base du prospectus d'offre. Le prospectus d'offre est disponible gratuitement sur le site Internet www.afg.ch/fr/servicenavigation/publications.

This communication is directed only at persons in the United Kingdom who (i) have professional experience in matters relating to investments falling within article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the "Order"), (ii) are persons falling within article 49(2)(a) to (d) (whigh net worth companies, unincorporated associations, etc...) of the Order or (iii) to whom it may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as "Relevant Persons"). This communication must not be acted on or relied on by persons who are not Relevant Persons. Any investment or investment activity to which this communication relates is available only to Relevant Persons and will be engaged in only with Relevant Persons.

This communication does not constitute an "offer of securities to the public" (within the meaning of Directive 2003/71/EC of the European Union (the "Prospectus Directive")) of the securities to be issued in connection with the public purchase and exchange offer for all publicly held shares in Looser Holding AG in any member state of the European Economic Area (the "EEA"). Any offers of securities to persons in the EEA will be made pursuant to an exemption under the Prospectus Directive, as implemented in member states of the EEA, from the requirement to produce a prospectus for offers of securities.

The securities to be issued in connection with the public purchase and exchange offer for all publicly held shares in Looser Holding AG have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "U.S. Securities Act"), or under any law of any state of the United States of America, and may not be offered, sold, resold, or delivered, directly or indirectly, in or into the United States, except pursuant to an exemption from the registration requirements of the U.S. Securities Act and applicable state securities laws. AFG Arbonia-Forster-Holding AG will not register or make a public offer of its securities, or otherwise conduct the public purchase and exchange offer, in the United States.

This communication is not for distribution in the United States, Canada, Australia or Japan. Neither this communication nor the public purchase and exchange offer for all publicly held shares in Looser Holding AG constitutes an offer to sell or the solicitation of an offer to buy any securities in any jurisdiction in which such an offer or solicitation would be unlawful.